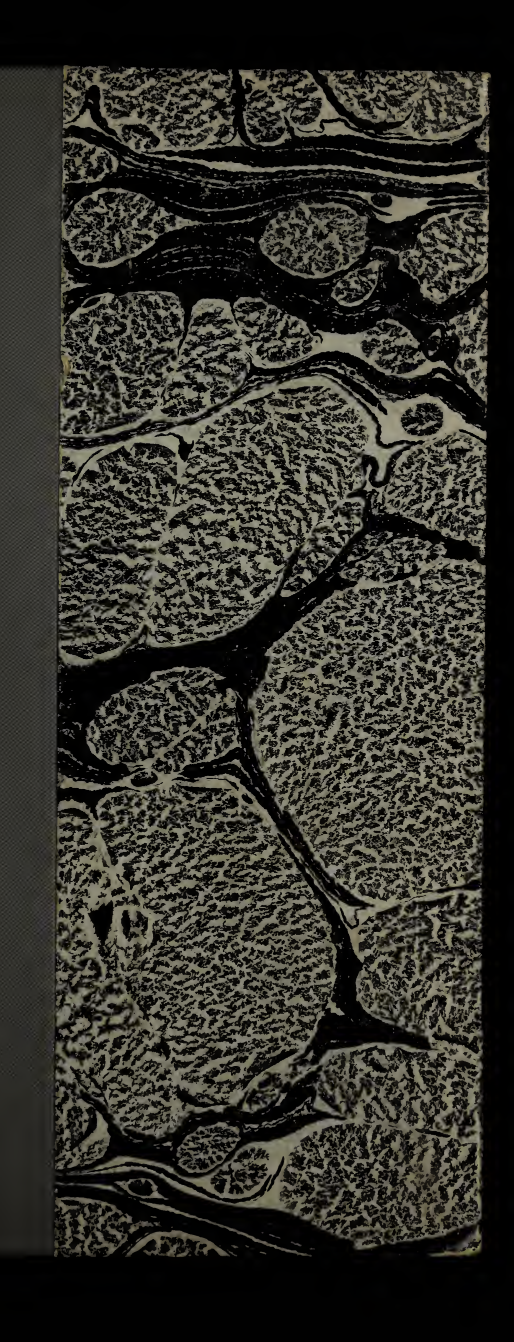
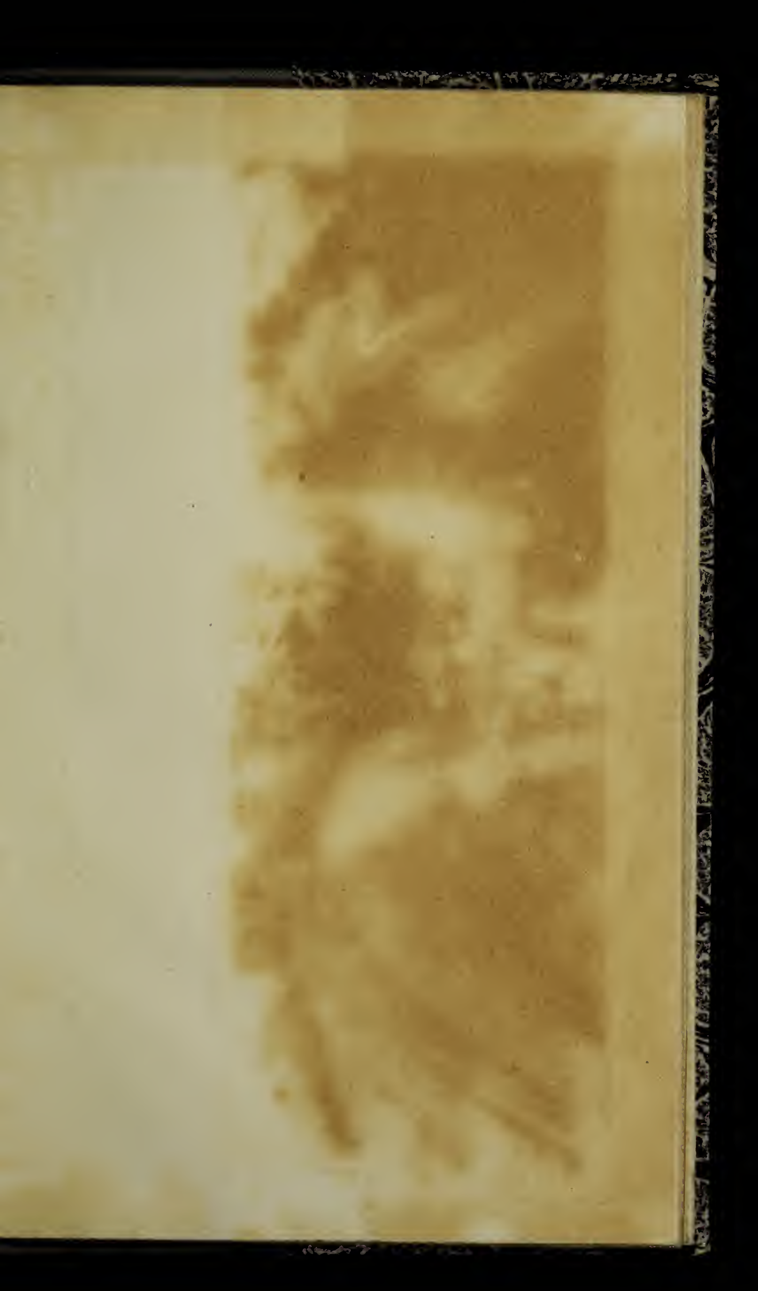
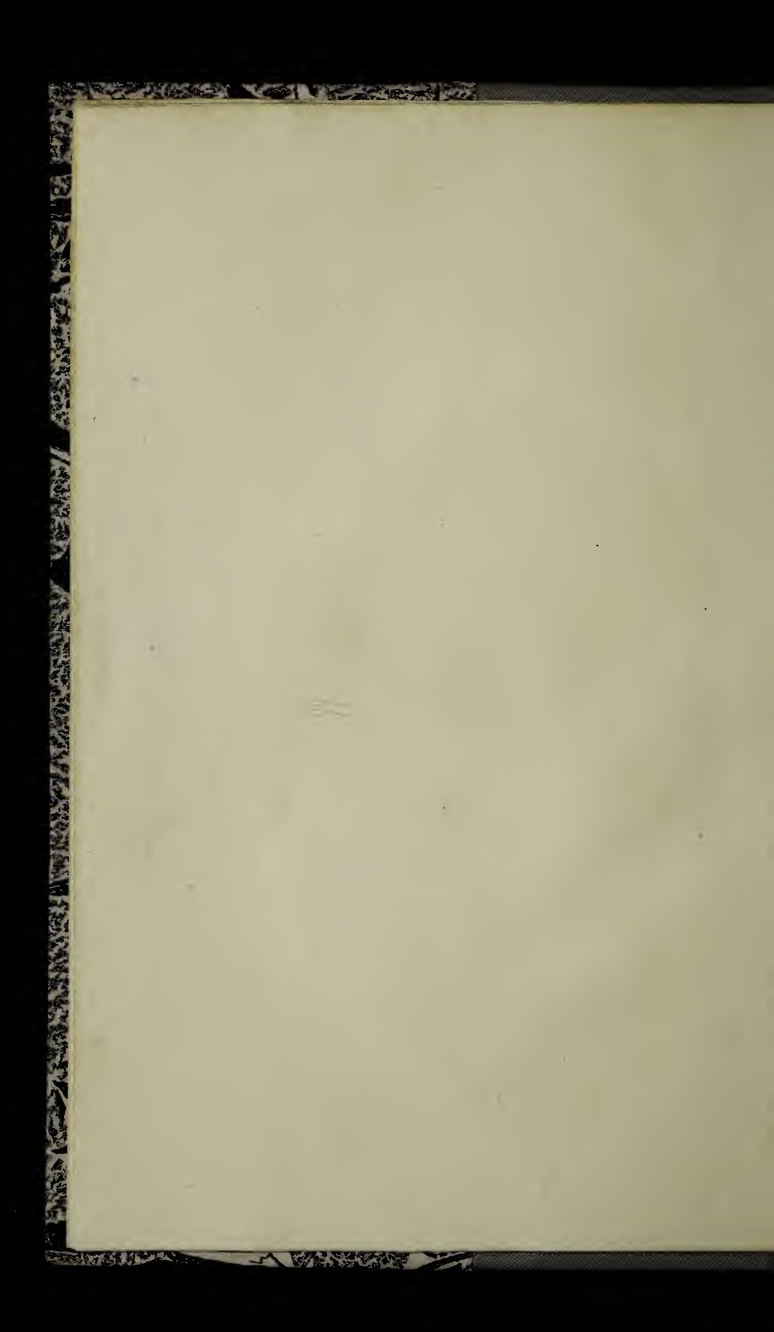








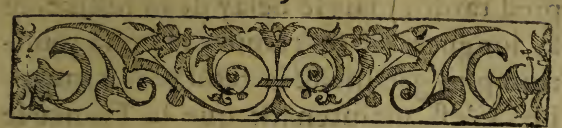
ADVIS AVX FRANCOIS DE LA RESOLVTION PRISE AVX Eſtats de Bloys, contre Henry de Bourbon, ſoy diſant Roy de Nauarre.

Extraict des Regiſtres des Eſtats.



A LYON,

L'an mil cinq cents quatre vingts & neuf.



ADVIS AVX FRANçois de la resolution prise aux Estats de Bloys, contre Henry de Bourbon, soy disant Roy de Nauarre.



ESSIEVRS nous auons iuste occasiõ de recognoistre que la puissance & authorité des Roys vient de Dieu, pour estre seulemẽt ministres de son regne, & exercer sa iustice en terre. Que s'ils se deuoyent du droict sentier de ses sainctes volontez, il est terrible en ses iugemens, il oste l'esprit & la vie, il change les Royaumes, & transfere les couronnes, il est seuere iusticier qui a l'œil ouuert sur les œuures & sur les passions des hõmes, pour les chastier lentement, & d'vn

pied tardif: mais le delay de ſa iuſtice, & la longueur de ſes remiſes, fait ſa punition plus griefue, & la rend plus admirable. C'eſt maintenant que la France le voit & experimente, par la mort d'Henry de Vallois miraculeuſement aduenue: Car apres auoir indignement regné l'eſpace de quinze ans, ruiné ſon peuple, & trompé ſes ſubiects, par Edicts iniques, impoſts prodigieux, cruelles exactions, profuſes prodigalitez, aſſaſſins horribles, periuremẽts publics, infames pollutions, proſtitutiõs forcees, & autres crimes deteſtables, couuerts & maſquez d'vn faux viſage de Penitent, de Pelerin, de Hieronomite, & faintes deuotions: il eſt mis par terre, ſon orgueil eſt abatu, les flammes de ſa vengeance eſtaintes, & ſa puiſſance perdue en vn moment, par le plus foible de ſes ſubiects.

C'eſt vne faueur du ciel, & coup miraculeux, qu'vn pauure religieux, nourry à l'ombre d'vn cloiſtre, à la poudre d'vne claſſe, à la crainte d'vne eſcolle, le plus ſimple de ſes compagnõs, ayt eu tant de courage, de force & hardieſſe, pour ſeul venger la querelle de Dieu, deffendre

ſon

son Eglise, ramener la liberté aux François, & mettre fin à la tyrannie formee, au peril de sa personne & sacrifice de sa vie.

Coup à la verité miraculeux par toutes circonstances & obseruations des personnes, du lieu, & du temps. Qui est le braue soldat & hardy guerrier qui ne se fust estonné de l'entree d'vn cabinet fraichement ensanglanté par le cruel assassin d'vn prince des plus genereux du monde? Qui n'eut eu peur de se presenter à la veuë & regards farouches, aux mains furieuses & dagues mortelles des quarãte cinq bourreaux de la France, de passer par vne armee puissante, s'hasarder à la mercy des soldats, & se commettre en vn lieu où l'horreur & la crainte de la mort habitoyent. Il falloit bien que l'esprit de Dieu fut guide de son chemin, & qu'il eut graué dans son cœur la fermeté d'vn glorieux Martyr: veu que ce bon Religieux arriua au port Sainct Cloux le dernier iour du mois de Iuillet, y passa la nuit entiere, y demeura iusques sur les dix heures du matin du premier iour d'Aoust. Le temps estoit asses long

pour estre agité de diuerses opinions, auoir mille trauerses dans l'ame, mille apprehensions de la mort, mille craintes d'vn supplice prompt & cruel, & auec si durs assaux autant de fois chãger d'auis. Mais les conseils de Dieu sont certains, & ses iugements ineuitables : c'est vn souuerain medecin qui sçait bien l'heure de la saignee, la necessité de la purgation, l'opportunité des remedes, & la proprieté de ses drogues.

Le premier iour d'Aoust estoit la feste S. Pierre: à ce mesme iour l'on recognoit la vertu de ses successeurs, & l'authorité du sainct Siege, duquel procedoit la censure & bulle solennelle peu auparauant iustement fulminee contre Henry de Vallois. La feste a esté instituee en souuenance de ce que Sainct Pierre auoit esté miraculeusemẽt deliuré des liens du villain Herodes: à ce mesmes iour les François furent deliurez des liens de la tyrã-nie, & remis en la iouïssance de leurs premiers droicts.

L'excommunication est vn glaiue spirituel en l'Eglise, pour abbaisser & abbatre l'orgueil de ceux qui s'esleuent cõ-

tre

tre la puiſſance legitime des Papes, & ſe rient de la force de leurs clefs : que l'on remarque auoir eſté apportee en France par Frere Iaques de Diou, Cheualier Maltois, ambaſſadeur de l'Vnion, autant zelé à ſa religion, qu'il eſt recommandable en integrité. Et deſpuis vn autre Iaques a vsé & s'eſt ſerui à propos du glaiue materiel. L'vn a donné la mort de l'ame, l'autre celle du corps. Il eſtoit natif d'vn village appellé Sorbonne : auſſy auoit la Sorbonne de Paris donné les premiers aduis de l'excommunication. Son ſurnom eſtoit Clement, affin de recognoiſtre les effects d'vne clemence diuine au temps que l'Egliſe eſtoit plus trauaillee, & noſtre repos plus troublé par vn Roy qui ne reſpiroit pendant le bref delay de ſa bleſſeure mortelle, que corroux, vengeance, ſang, feux, flammes, & fer contre les Catholiques de l'Vnion, & principales villes de ſon Royaume: & lequel en l'ardeur de ſa colere rendit l'ame, peu aymé, & beaucoup craint.

L'on ne dira pas que ce ſoit vn coup preparé par le conſeil d'autruy, par or, argent, honneurs, & par corruptelle d'autres

tres belles promeſſes. La mendicité, la beſaſſe,& le vœu de pauureté, excuſent aſſes ce bon religieux,& couurent le blaſme de telles calomnies.

Toutes impoſtures ceſſeront quand l'on conſiderera que ſa recompenſe ne pouuoit eſtre que la perte de ſa vie: & ſon ſalaire, la peine d'vn grief torment & ſupplice exemplaire. L'eſperance d'vne fuitte,la courſe d'vn cheual, le ſecret de quelques practiques, la force de ſes mains, la valeur de ſes armes, ne fauoriſoyent en rien ſon entrepriſe .Car il vint à pied, ſans autre corcelet que ſon froc, en vn lieu gardé par François,par Eſcoſſois, & Suiſſes, où de tous coſtés les quarante cinq couppe-iarrets eſtoyēt en ſentinelles,où les courtiſans faiſoyent preſſe, où les mignons veilloyent, & où la mort eſtoit infaillible.

Il faut doncques ſans paſſion iuger le coup miraculeux, & qu'il ſoit d'vn chacun aduoüé,publié,& recogneu coup de Dieu. Pourquoy ne ſera il permis d'ainſi parler?veu qu'apres les barbares aſſaſſins, commis à Bloys,les Huguenots & Politiques chātoyent par forme de triomphes

que

que c'estoyent coups de Roy. Vn si haut miracle estant aduenu en nos iours doit auoir de grãds & miraculeux effects. Car Dieu n'opere pas auec si profonds misteres & terribles changements, que ce ne soit pour le repos, ou pour la ruine entiere de son peuple. Il nous faut croire que c'est vn signe du ciel pour frapper viuement nos cœurs, ouurir nos esprits, & reueiller nos sens, dez si long temps charmez & endormis, pour en ce temps resister à l'effort violent des ennemis de nostre foy, purger la France du venin qui s'y glisse, & la nettoyer de l'air contagieux qui l'infecte par la peste des Heretiques, & par la dissimulation des ambitieux Politiques.

C'est maintenant que les vents sont desbordez, que la tempeste est leuee, les flots esmeus, & le naufrage biẽ prochain, si nous ne nous ancrons forts & fermes contre l'impetueux orage de l'Heresie. C'est maintenant que la Religion Catholique aura les plus grandes secousses, où l'estat à demy penchant sera du tout par terre, & où la France apres ses longues maladies rendra l'esprit, si les bons

& vrais Catholiques ne s'vniſſent enſemble,& par vne charitable reconciliation ne s'accordent à combattre les Heretiques & leurs aſſociez.Nous en auons les remedes prompts,& en main,il ne reſtera qu'à nous d'en vſer. Or les meilleurs moyens,& les plus ſolides conſeils, pour appaiſer les troubles, nous tirer de la tempeſte, ſauuer la barque, & nous mettre à port, ne ſont autres, que de ſe bander & affermir cõtre Henry de Bourbon ſoy diſant Roy de Nauarre,luy rompre ſes deſſeins, & luy empeſcher l'vſurpation de la coronne. Le zele de noſtre Religion nous le commande, le ſerment de noſtre bapteſme nous y lie, & noſtre debuoir nous y appelle. Car nous ſçauons tous qu'il eſt Heretique, chef & protecteur des Caluiniſtes, ennemy iuré de l'Egliſe Romaine,& excommunié public. Nous n'ignorons pas ſes reiterees abiurations de la Religion Catholique, faictes en la ville de Montauban. Nous experimentons que depuis vingts ans il fait la guerre à l'Egliſe, qu'il ruyne les autels, bruſle les monaſteres, profane les ſanctuaires,& ſaccage les villes.La fumee

mee de ſes feux eſt encores en l'air,& les cendres toutes chaudes:les ſacrileges de Cahors,le carnage de la bataille de Coutras,ſes impietez & cruautez contre les preſtres de Poictou crient vengeance à Dieu & aux hommes. En quel piteux eſtat a il reduit la Guyenne? comme a il rauagé les premieres Prouinces de France? combien de fois a il fait deſcendre l'eſtranger?Ne print il pas l'annee paſſee au mois de Decembre la ville de Nyort, où pour ſon entree il fiſt pendre le Lieutenant ciuil, l'vn des meilleurs Catholiques du pays? n'a il pas bannye la Meſſe de ſes terres,& planté le Caluiniſme aux pays de ſon obeiſſance? Et vous le voulez aduouer pour ſucceſſeur, & recognoiſtre pour Roy? O gens ſtupides & inſenſez! Vous n'eſtes Chreſtiens ny François de ſouſtenir ſon party,& fauoriſer ſa cauſe:Car c'eſt vne maxime certaine, & par experience recogneuë veritable, qu'vn Heretique ne peut & doibt regner entre des ſubiects Chreſtiens & Catholiques: non plus que ſuyuant le propos doré de Iouinian eſleu à l'Empire apres Iulian l'Apoſtat, vn Empereur Chreſtien ne

doibt commander qu'à des soldats & subiects Chrestiens comme luy: de crainte que par l'ordure de l'heresie, la pureté de la religion Chrestienne ne soit contaminee, & peruertie: estant ordinaire que le leuain euanté gaste la bonne paste, & le peu d'yuraye corrompt la tisse du pur grain.

Ceux qui doutent de ceste proposition & qui soustiennét le paradoxe contraire, ont plus besoing de sens & entendement, que de raison, exemple, ou discours. Qu'ils prennent le loisir de lire
Epist. 48. S. Augustin *, Theodoret, Socrate, Eusebe, Sozomene, Zonare, & Nicephore, ils apprendront que le seul & principal but de tous les bons Empereurs a esté d'exterminer le Paganisme, chasser l'heresie, combattre toutes sectes, esteindre les factions, & purger les opinions contraires à l'vnité de l'Eglise Catholique & Romaine. Que si la doctrine des anciens Peres ne les contente, ou que la lecture des saincts escrits soit trop longue, qu'ils lisent ce que doctement a esté traicté & recueilly par feu Mōsieur Begat Presidét au Parlement de Dijon aux remonstran-

ces par luy faictes au feu Roy Charles neufiesme pour empescher en Bourgongne la publication & execution du pernicieux Edict de Ianuier : qu'ils ayent en main les discours du Catholique Anglois, & du Catholique François, vrais & certains pronostics de nostre ruine commune, si nous nous laissons esbranler : qu'ils voyent le riche & sçauant discours du Panegiric de l'Edict d'Vniõ de Monsieur du Laurens, & qu'ils feuilletẽt le liure de Monsieur Boucher, ils y trouueront assez dequoy pour eschauffer les plus froids Catholiques, asseurer les douteux, conuaincre les opiniastres, contenter les sçauans, instruire les ignorants, & confirmer les bons en la verité de la proposition cy deuãt entamee: Que ce n'est point viure en Chrestien que de dissimuler & souffrir qu'vn heretique prenne pied au Royaume.

De iusta Henr. iij. è regno Frãc. abdicat.

Ie vous ay dict aussi que ce n'estoit estre François: parce que le premier fondement de l'Estat, la plus riche parure de la France, la plus precieuse perle de la couronne, la seule prerogatiue du sceptre, est la seule Religion Catholique &

Romaine:aux raions de laquelle la France sur toutes autres Monarchies a esté tousiours reluisante, claire en deuotion, nette en pieté, inuiolable & constante en sa foy, exempte de monstres, fauorisee du ciel par grace speciale, & miraculeusement enrichie d'vne celeste onction pour le sacre de ses Roys: lesquels en recognoissance de tant de bienfaicts, ont de ligne en ligne despuis Clouis fait reluire leurs armes, & transmis à leurs successeurs par droict hereditaire le titre de Treschrestiens, par les belles victoires qu'ils ont obtenues contre les Albigeois, Gots, Vvandalles, Lombards, Sarrazins, Huguenots, & autres Heretiques. De là vient que pour la parfaicte & legitime succession au Royaume, deux qualitez sont conioinctement requises au temps de l'escheute de la couronne. Que le Prince successible soit nourry, instruit, & bien confirmé en la seule, & vraye Religion Chrestienne, sans tache quelconque d'heresie, & que d'ailleurs il soit le plus prochain du sang Royal, sans representation. Mais la premiere qualité est de tãt plus necessaire qu'elle procede de

Dieu

Dieu, & qu'elle a vn ſuiect plus beau & immortel, qu'eſt l'ame: de ſorte que comme les loix diuines & eternelles doyuent eſtre plus religieuſement gardees, que celles des hommes tranſitoires, muables, & incertaines: il faut faire plus grand eſtat de celles qui regardent le ſpirituel, que d'vne loy Salique, qui regarde le tẽporel. Auſſi eſt il accouſtumé en la ceremonie du ſacre de nos Roys, que la Meſſe commencee, auant que de lire l'epiſtre, l'Archeueſque de Rheims interprete & fait entendre les articles & myſteres de la foy Chreſtienne, interroge le Roy s'il les croit, & veut deffendre. Comme eſt il doncques poſſible que celuy qui hayt & blaſme la Meſſe, qui ſe rit des ceremonies de l'Egliſe, qui blaſpheme contre le ſacrement de l'autel, qui neglige les ſainctes traditions, qui meſpriſe les dignitez & perſonnes des Archeueſques, & tout l'ordre Eccleſiaſtique, puiſſe eſtre Roy de France? C'eſt pourquoy à bon droict l'Edict d'Vnion exclud & rend incapables du Royaume les Heretiques, adherants & fauteurs d'iceux. Edict le plus ſolennel qui fut oncques dicté de la

bouche du sainct Esprit, iuré par le feu Roy sur le corps de Dieu, publié par les Parlemẽts, enregistré aux sieges Royaux, receu en toutes les villes, passé en loy fondamentale: & ceste loy de nouueau iuree, & confirmee par serment reiteré à trois diuerses fois, par le mesme Roy, à la face des Estats, authorisee de la presence & semblable serment des Princes, Seigneurs, & Officiers du Royaume, proclamee en l'assemblee des trois Ordres, auec louanges, graces, & resiouïssances publiques. Tant de graues serments, belles promesses, & solennelles protestations inuiterent les Deputez de passer plus auãt, & preueoir à ce qu'estoit proufitable au peuple & necessaire à l'Estat, pour de bonne heure assoupir les troubles, & esteindre les feux de si long tẽps allumez par les iniustes armes du Roy de Nauarre, & l'empescher qu'il ne remua mesnage à l'aduenir, le Roy mourãt sans enfans. C'est à quoy tẽd le suiect du present discours, estant mon intention de vous donner aduis, & faire entendre par le menu la verité des choses passees, & deliberations prises pour ce regard.

Sachant

Sachez doncques que le quatriesme du mois de Nouembre 1588. l'article touchant le Roy de Nauarre fut entamé, & la proposition faicte en la chambre du Clergé, où apres grandes & meures considerations, il fut aduisé, qu'il seroit tenu pour criminel de leze Maiesté diuine & humaine, heretique, chef diceux, relaps, excommunié, priué du gouuernement de Guyenne, & de tous ses estats, indigne de toutes successions, couronnes, & Royaumes. Ce que seroit communiqué aux autres chambres.

Le mesme iour le propos en fut porté à ceux du tiers Estat par les sieurs Archeuesque d'Ambrun, Euesque de Bazas, Abbé de Cysteaux, & autres signalez personnages de l'Eglise, lesquels declarerent estre chargez d'en faire pareille ouuerture à Messieurs de la Noblesse.

Le lendemain cinquiesme les trois ordres apres vne grande & mutuelle conference, se trouuerent de mesme aduis, & delibererent de deputer douze de chacune chambre pour faire entendre leur resolution au Roy.

Cela fut auſſi toſt executé,& le propos dignemēt tenu au nom de tous les Eſtats par le Sieur Archeueſque d'Ambrun, Prelat honnorable & bien zelé.

Le Roy fit reſponce que l'on miſt en termes, & que l'on euſt à examiner, s'il eſtoit bon & expediēt de ſommer le Roy de Nauarre pour vne derniere fois à iurer l'Edict d'vnion,& ſe declarer Catholique.Et toutesfois ne penſez pas,dict il, que ce ſoit pour le rendre habile à me ſucceder.Car quand Dieu ne me donneroit lignee, ie pouruoiroy en telle ſorte à mon Royaume, que iamais Roy ayant eſté Heretique ne vous gouuerneroit.Ce que ie veux eſtre raporté en vos Chambres.Voilà ſes propres mots fidellement retenus & rapportez.

Le lundy ſeptieſme l'on delibere aux trois Chambres ſur la reſponce du Roy: l'on conſidere de pres ce qu'auoit eſté faict du paſsé pour gaigner le Roy de Nauarre, & le mettre au droict chemin: que la Royne mere y auoit faict voyage, que les Eſtats premiers tenus à Blois y auoient enuoyé : que meſſieurs de Saincte Foy, de Sainct Germain, & le Pere Maldo-

Maldonat auoyent fait tout debuoir de l'inſtruire : que noſtre Sainct Pere luy auoit vne foys pardonné : que deſpuis il eſtoit recheu,pire que iamais:qu'en pleine aſſemblee des Heretiques il auoit iuree leur manutẽtion: qu'il eſtoit en campaigne,les armes en main contre les Catholiques:qu'il exerçoit à la face des Eſtats des cruautez horribles:qu'il eſtoit poſſedé par des Miniſtres: que l'on auoit eſté contraint de mettre aux champs vne armee pour empeſcher ſes hoſtilitez:qu'il auoit eſté ſuffiſamment ſommé & inuité par l'Edict d'Vnion publié par tout le Royaume: qu'il eſtoit excommunié: que l'Egliſe contreuiendroit à ſes saincts decrets de le recognoiſtre & approcher. La peine de droict cõtre les relaps fut miſe en auant, & ne fut riẽ oublié du merite de l'affaire. L'importance de la queſtion fut grande : mais l'aſſemblee des Eſtats eſtoit ſeule digne & capable pour la traicter & examiner ſelon ſon poix & meſure. En fin ceux du Clergé ſe reſolurent qu'il ne ſe pouuoit & deuoit faire,que le Roy de Nauarre fuſt d'auantage contumacé. Leur concluſion fut portee en la

chambre des Nobles par Mõſieur l'Eueſque de Chaalon en Champaigne, & au tiers Eſtat par monſieur l'Eueſque de Comminges. Il ſe trouua que les trois Chambres eſtoyent de meſme aduis & en deliberation d'en aduertir le Roy.

Le huitieſme du mois le ſieur Archeueſque d'Ambrun, accompagné de douze de chacun ordre, rendit la reſponce au nom des Eſtats. A l'entree d'apres diſné Maiſtre Iean Saunier deputé du Charollois, preſent au propos dudit ſieur d'Ambrun, fit ſon rapport au tiers Eſtat, & declara que le Roy auoit priſes de bonne part les remonſtrances des Eſtats, lequel auoit reſpondu qu'il ſcauoit bien que le Roy de Nauarre eſtoit Heretique, indigne de la couronne, qu'il eſtoit bien là reſolu qu'il n'y auroit iamais part : de quoy il vouloit les cayers eſtre chargez & remplis, deliberât de ſatisfaire & contanter les Deputés, ſans qu'il fuſt beſoin de plus grande pourſuitte, veu ſa ſainƈte reſolution.

Le mercredy neufuieſme vint en la chambre du tiers Eſtat monſieur l'Eueſque de Sarlac de la part du Clergé, lequel

quel fit ſcauoir qu'ils eſtoient bien aſſeurez de la bonne volonté du Roy, & qu'il n'en falloit point douter : partant que ceux de ſon ordre ſe contentoyent de dreſſer article par eſcrit qui contiendroit la reſolution priſe le quatieſmé du mois de Nouembre, en la forme cy deuãt rapportee, pour preſenter l'article des premiers du cayer general. Cela fut ainſi conclud & arreſté en toutes les Chambres.

Deſpuis le meſme article fut confirmé en la chãbre de la conference qui ſe faiſoit aux Iacobins, où de chacun ordre ſe trouuoyent douze Deputez, pour en vn ſeul cayer rediger les articles qui ſeroient conformés. Mais quel plus grand teſmoignage voulez vous de la volonté du feu Roy pour paſſer & aduoër ceſt article que ce qu'il diſt & proteſta ſolennellement aux ſieurs Preſident de Nully, & Aduocat Bernard, le neufuieſme du mois de Decembre? Car luy eſtant, auec leſdits ſieurs Deputez pour affaires qui regardoyent le grand party, & le bail de Dehere, il ſe mit en propos auec eux de ſon Edict d'Vnion, & en iurant ſon crea-

teur, qu'il disoit auoir receu le iour mesmes, il promit sur sa part de Paradis, & sur peine de damnation eternelle, au profond des enfers, auec les plus grãds damnés, qu'il ne contreuiendroit iamais à ses sainctes promesses & resolutions. Que s'il auoit le poignard à la gorge, il aymeroit mieux mourir que d'auoir le Roy de Nauarre pour successeur, & faire trefues auec l'Huguenot: ayant fait expres commandement ausdicts Sieurs Deputés de faire entendre aux Chambres ses propos & serments. Le Sieur de Nully les rapporta au tiers Estat, & le Sieur Bernard fut chargé de les communiquer au Clergé & à la Noblesse. Le Roy auoit si peur que rien ne fust obmis de ce qu'il auoit dict, & tant de desir que son intention fust publiee, qu'il enuoya Monsieur le Merle en toutes les Chambres, pour sçauoir si le rapport en auoit esté faict, & que l'on creust ce que lesdicts Sieurs estoyent chargés de dire de sa part.

Voudriés vous plus de preuue pour la condemnation du Roy de Nauarre, & de son incapacité? Vous dirés incontinent

que

que cela ſe faiſoit ainſi du viuant de Mõſieur de Guiſe, que ſon credit & authorité cauſoyent telles reſolutiõs: mais qu'apres ſa mort la chance fut bien tournee. Vous vous trompes, Meſſieurs: Car ores que les proxenetes, miniſtres ſecrets, & ſolliciteurs à gages du Roy de Nauarre euſſent deſpuis remué toute pierre, pour effacer l'article & le tirer des cayers, ils perdirent leur peine. Les ſieurs de Briſſac & Aduocat Bernard en pourroient dire quelque choſe, quand tous deux enſemblement, & en vn meſme lieu ils furent inuitez d'en parler en leurs Chambres, par vn des premiers prelats de la France, premier en dignité non en Religion. Mais le bon homme s'adreſſoit mal: il vit bien qu'il n'y auoit rien à gaigner ſur eux, & que comme luy ils n'auoient l'eſprit muable ny enflé de fumees de Cour. Les pratiques & menees des Biarnois furet auſſi toſt aſſouppies & diſſipees qu'elles eurent pris air, & que le bruit en fut ouy. Car monſieur l'Eueſque de Sarlac ayant eſté enuoyé aux Chambres, le vingtſeptieſme de Decembre, pour recognoiſtre & ſonder, ſi les grands chan-
gements

gements auroient point changé le premier aduis de ceux de la Nobleſſe & tiers Eſtat,& les trouua conſtants & fermes en la reſolution priſe au mois de Nouembre,touchant le Roy de Nauarre. Et par effect les cayers des trois ordres furent reueſtus & chargez de l'article en la meſme forme & ſubſtance, qu'il auoit eſté auparauant accordé, & iceux preſentez au Roy le Mercredy quatrieſme de Ianuier de la preſente annee.Deſpuis le ſeizieſme du mois, apres la harangue du tiers Eſtat, l'Edict d'Vnion fut pour la troiſieſme fois publié par le ſecretaire Rusé en pleine aſſemblee des Eſtats,iuré de nouueau par le Roy, auec ſolemnelle proteſtation de l'obſeruer & faire entretenir pour loy fondamentale de l'Eſtat.

Voyez maintenant,Meſſieurs,& en ſincerité de conſcience iugez, quelle eſt la trahiſon, perfidie,iniuſtice deſloyauté & aueuglement de ceux qui fauoriſent & ſouſtiennent pour Roy, celuy que les Edicts declarent indigne de la couronne, que les Parlements ont iugé incapable,que les Eſtats tiennent criminel de

leze Maiesté, que le feu Roy a desauoué pour successeur, que l'Eglise a reprouué, que le Pape a condamné, & que les loix fondamentales du Royaume ont exclus. Voulez vous à ce coup faire banqueroutte à la Religion? Aymez vous mieux que l'ambition & l'auarice vous perde, que la conscience vous saune? Si vous estes Catholiques & François pourrez-vous honnestement demander pour Roy celuy que Geneue demande, que l'Angleterre desire, que les Protestans soubhaittent, que les Rochelois honnorent, & que tous les Heretiques deffendent?

Ce n'est pas au Clergé que mon propos s'adresse, parce que c'est le persecuteur de l'Eglise, & le grand ennemy des Prestres & Religieux. Que l'on demande à ceux du Poictou, de la Guyenne, de Perigort, de Quercy, du Xaintongeois, que sont deuenus leurs Curez, Docteurs, Chanoines, & autres Ecclesiastiques? Ils vous respondront que la plus part ont esté tuez & massacrez par le Roy de Nauarre. Que sont deuenues les reliques, & ornements de leurs autels? ils vous diront que tout a esté perdu, par les briganda-

ges, vólleries, & ſacrileges de luy & de ſes ſoldats. Il ne faut doncques rien craindre pour les Eccleſiaſtiques qui reſtent entiers, ils ſont bienheureux d'eſtre ſages au peril d'autruy.

Moins faut il douter de la meilleur partie du tiers Eſtat & de toutes les villes vnies : l'amour de leurs enfans, la chaſteté de leurs femmes, la ſeurté de leurs biens, le repos de leurs familles, la fidelle garde de leurs murailles, & les gages pretieux de leur foy & religion, leur ſont trop cherement recommãdez pour en faire ſi bon marché, que de ſe fier aux fauſſes promeſſes d'vn Heretique.

Qui ſera doncques pour luy ? Voulez vous faire tant de tort à la Nobleſſe, me dira quelque braue & genereux Gentilhomme, que de l'accuſer de coüardiſe au faict de la Religiõ? Certes i'ayme, ie loue, & reſpecte beaucoup ceux qui prennent cela au poinct de l'honneur. Mais le malheur eſt que nous en voyons & cognoiſſons pluſieurs, leſquels oblieux de leur rang & deuoir, gaignez par mauuais conſeils, pouſſez d'vn pretexte de vengeance, remplis de vaines attentes & promeſ-
ſes

ſes ſont encores à cheual, & ont les armes au poing pour le party du Roy de Nauarre, contre le ſeruice de Dieu, de la vraye Religion, & de leur pays. Eſt-ce ainſi, Meſſieurs, que vous ſuyuez la vertu de vos Peres, & que vous prenez les faux ſentiers pour vous perdre & eſgarer du droict chemin qu'ils vous ont battu? Auez vous eſté par eux nourris & eſleuez, pour obſcurcir la lumiere de leur pieuſe memoire, & effacer l'hõneur de leurs mo numẽts? Voulez vous perdre & deſtruire en vos iours, ce qu'ils ont cherement acquis & conſerué en leur vie? Ils ont monſtré iuſques à la Paleſtine qu'ils ne portoyent l'eſpee pour autre vſage, que pour l'aduancement & deffence de la foy, & vous courez fortune pour la ruiner. Pluſieurs d'entre vous ont leurs armoiries ſemees de croix, teſmoignage certain de la pieté & deuotion de vos anceſtres, & vous ſuyués celuy qui les fait abattre, qui reiette ceſte liuree, & qui ne porte pas ſa caſaque croiſee. Si le faict de la Religion ne vous touche, ou que le meſlange que vous faictes du reuenu des Abbayes & Prieurés auec vos biens & domaine or-

dinaire vous retienne:penſez du moins à vos premiers ſerments,& à la foy promiſe pour l'execution de l'Edict d'Vnion. Vous eſtes ſi ſcrupuleux en vos promeſſes,ſi conſtants en vos parolles,& à la foy que vous donnés aux hommes,que quād vous iurés foy de Gentilhomme, vous voulés qu'vn chacun vous croye: c'eſt le plus grand de vous ſerments : c'eſt à ſe coupper la gorge ſi l'on manque de parolle, voire pour choſes de neant. Et à preſent qu'il y va de la foy donnee à Dieu, preſtee à ſon Egliſe, & à tous les Eſtats de la France, vous la voulés legerement fauſſer, & iniurieuſement la perdre, & violer ? N'auez vous point peur que la peine d'vne ſi eſtrange perfidie vous talonne de pres, & que la vengeance diuine ne vous abatte ? Prenésinſtruction au chaſtiment d'autruy, & mirés vous à l'exemple miraculeux propoſé au commencement de mon propos.

C'eſt vn poinct trop vulgaire, & propre d'vne eſcolle,que de parler de la peine temporelle & eternelle du periurement : contentés vous de ſçauoir & apprendre, que les anciens aſſembloyent

ſur

ſur vn meſme autel la ſtatue de la Foy auec celle d'vn Iupiter foudroyant, pour monſtrer que qui offenſoit la foy, il auoit auſſi toſt la foudre ſur la teſte. Si ce grãd Capitaine Alcibiades viuoit, il vous apprendroit voſtre leçon, & vous feroit rougir de hõte, quelque Payen qu'il fuſt: car il auoit accouſtumé de ſe reſiouir quand les Barbares rompoyent les premiers les treſues accordees ſous leur foy, diſant que la ſeule rupture de la foy & promeſſe, offenſoit les Dieux, excitoit leur corroux, & les rendoit leurs ennemis.

Laiſſons là les anciens & les genereux faicts de vos ayeux, ſouuenés vous ſeulement du propos porté au nom de voſtre ordre par Monſieur de Briſſac, voſtre ſage Preſident, voſtre eloquent orateur & Pericles François. N'a il pas en public promis pour toute la Nobleſſe de France l'execution de l'Edict d'Vnion? Ne vous a il pas tous obligés à la guerre cõtre les Heretiques? N'a il pas recogneu ceux là indignes de la couronne, & ſubiects à punition, qui par leur fer, fureurs & rages ont voulu arracher du Royaume

l'vnique Religion ? N'a il pas dict que la trouppe des preux Cheualiers demanderoit compte quelque iour, du zele & de la ferueur que vous deués à la deffense de l'Eglise ? N'a il pas confessé, que les vrayes marques de la Noblesse, & le seur chemin à la vertu, n'estoyent autres, que de mettre la main aux fondements, aduancement & conseruatiõ de la foy? N'a il pas rendu iugement, qu'il ne falloit point recognoistre autres Gentilshommes François & compatriotes que ceux qui sont touchés de mesme desir? Parla il pour lors si dignement, pour estre maintenant si indignement desauoüé ? L'aués vous choisi pour le dediré? Il n'a rien fait & dict qui soit subiect à desaueu, qui ne merite louange, & qui ne vous oblige à garder la parolle qu'il a donnee pour vous, à suyure son aduis : à vous rendre à ses raisons, & vous tost despartir de vos factions & hostilités, pour en toute seurté & paix viure à la façon de nos Peres, en vne mesme Religion, & sous l'obeïssance d'vn Roy Treschrestien ? Aurés vous les esprits si perdus, que de negliger vn conseil qui vous est propre, vtil,
honno

honnorable à voſtre rang, & aſſeuré pour vos conſciences?

Quand il aduiendroit autrement, & que toute la France voudroit auoir pour Roy, le Roy de Nauarre (ce que Dieu ne permettra iamais) il faut que la Bourgongne ſeule y reſiſte, qu'elle tienne bon, & qu'elle ſoit ferme, que par ſon ſel elle empeſche la pourriture de l'hereſie, qu'elle faſſe perdre le gouſt des opinions fades de ce temps, & qu'elle garde ſoigneuſement les gages & priuileges dont elle eſt honnoree. C'eſt la premiere pairrie de la couronne, la premiere nourrice des Roys Chreſtiens; & ſi elle a de ſpecial, qu'au temps de la reduction du pays il fut traicté & expreſſement capitulé: Que tous les Seigneurs, Gẽtilshommes, & ſubiects ſeroyent maintenus & conſeruez en la Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine, sans aucun changement à l'aduenir. Que ſi le Roy Loys XI. euſt eſté tant peu que ce ſoit ſuſpect d'hereſie, ils ſe fuſſent pluſtoſt faits creuer deuant que de ſe rendre & aſſubiectir à ſa domination.

Belle leçon pour ceux qui troublent

la Prouince, & pires que viperes deſchirent le ventre de leur mere, la pillent, la volent & rauagent:leſquels ſeroyent par moy mõſtrez au doigt, depeints de leurs couleurs,& raportés par nom & ſurnom pour eſtre diffamés à perpetuité, degradés du titre de Nobleſſe, & de l'honneur des armes,tenus pour ingrats,deſloyaux, & ennemis publics de l'Egliſe, & de leur patrie , n'eſtoit l'eſperance de leur prochaine conuerſion. Quel regret auroyent ces preux Cheualiers vos Peres,vrais pilliers de la foy , ſi par les loix de nature il eſtoit permis de reuiure,de veoir vos rauages, d'ouyr les plaintes & gemiſſemẽts du pauure peuple , & de le veoir tant ſouffrir ſoubs l'oppreſſiõ de vos courſes? Nous auons aux villes vnies leurs tombeaux & ſepulchres , ornés de leurs armes,trophees & eſcuſſons, nous ſommes depoſitaires des enſeignes par eux gaignees aux batailles contre les Huguenots : ils ont eu louange de les combattre à Dreux,Sainct Denis,Cognac,Moncontour,& d'auoir repriſes les villes occupees par les Heretiques : & vous aurez le reproche de les ſuyure , de les aſſi-
ſter,

ſter,de leur commettre la garde des places, de veoir piller les Egliſes, dependre les cloches,rançonner les villageois,voller les marchants, & faire pis que les eſtrangers n'ont fait.

Les choſes toutesfois ne ſont ſi deſeſperees qu'il n'y ayt moyen de recouurer voſtre honneur, r'entrer en reconciliation, vous remettre en grace, & viure autant vnis que iamais. Le ſeul remede pour y paruenir, & adoucir l'aigreur des choſes paſſees,ſera que vous & tous bons François abiurent le party du Roy de Nauarre,luy courent ſus,luy barrēt le chemin à l'Eſtat,& que nous mourions tous pluſtoſt que de le laiſſer viure & regner.

Ouy, mais direz vous, il nous promet d'eſtre Catholique,il veut eſtre inſtruict, il demāde vn Concile general ou national : le voulez vous traitter pirement qu'vn Barbare, ou Payen ? O promeſſes captieuſes, parolles fardees, & excuſes dangereuſes ! Faut il que les hommes ſe fient à celuy qui trompe Dieu ? Faut il s'aſſeurer à la foy de celuy qui l'a ſi ſouuent fauſſee ? Quelle eſperance donne il d'eſtre Catholique,de faire la guerre aux

meilleurs Catholiques? de chasser les Prestres, Chantres & Chapelains du feu Roy, pour retenir des Ministres pres de luy? de quitter la Messe pour aller au presche? d'enuoyer du Harlay Sansi vers les Protestans; le Conseiller Lubert aux Suisses Huguenots, & receuoir à Dieppe les Ambassadeurs d'Angleterre? Quel acte a il fait de sa pretendue Catholicité despuis la mort du Roy, sinon que d'assister à ses obseques, & d'accõpagner son corps iusques au portail de l'Eglise sainct Sulpice à Cõpienne, sans vouloir entrer dedans, au mespris du lieu, scandalle des Catholiques, & auec grand plaisir pour les Huguenots? De mettre en ieu qu'il veuille estre instruit auparauant, c'est vne finesse trop lourde. Car la foy est vn don de Dieu, qui ne s'apprend point par leçons & remonstrances: l'ignorance y profite plus que le sçauoir, & la simplicité plus que la doctrine. Les Turcs sont receus au baptesme, & les Payens au Christianisme, non par discours d'vne prudence humaine: mais par grace & faueur diuine.

L'on luy a enuoyé autrefois de bon pedagogues & sçauãts Docteurs: mais il a esté

a esté si mauuais escolier, qu'il n'a rien voulu apprendre ny retenir : il n'a pas laissé de se remettre à la fange de ses mauuaises opinions auec vne recheute plus dãgereuse que sa premiere maladie. Et si d'ailleurs, demandant d'estre instruit, cela monstre qu'il doubte de sa creance, & qu'il vit en incertitude de foy: c'est à dire qu'il vit en impieté, mespris & contemnement de toutes Religions, puis qu'il confesse estre en scrupule à laquelle des Religions il se tiendra.

D'auoir sur ce poinct vn Concile pour sçauoir quelle Religion sera la meilleure, plus solide, & veritable, voyez le grand & horrible blaspheme. Ne sçauez vous pas que les Conciles generaux ne se font iamais en l'Eglise, que par la licence, & sous l'authorité du Pape? Et toutesfois le Roy de Nauarre luy est ennemy iuré, & persequuteur de son siege. Il en fait si peu d'estat par sa declaration n'aguieres publiee, que parlant auec l'impudence ordinaire aux Heretiques, il promet que dans six mois il fera tenir vn Concile & les Estats generaux.

Ce n'est ny à luy, ny à Monarque du monde d'vser de ces termes, & parler en

telle façon. Il faut se soubmettre, & venir à sa Sainςteté par prieres, demandes, & supplications, à ce qu'il luy plaise permettre le Concile, & non pas s'arroger le pouuoir de le faire tenir. Mais il est bien loing de son compte, son delay de six mois est trop court pour vne si solennelle conuocation.

Il faut premierement sçauoir s'il est receuable de le demander, & raisonnable de luy accorder. L'vn & l'autre ne se peuuent faire: car les Conciles ne peuuent estre legitimement demandez, & moins accordez, sinon quand l'heresie est en sa naissance, & qu'elle commence à pulluler. Que s'il y a iugement & condemnation, il s'y faut arrester sans contredict, & passer par là: autrement ce seroit donner occasion de la fomenter & entretenir: ce seroit en souffrir l'accroissement, & douter de la validité du iugement. L'Eglise ne peut faillir, ses iugements sont incorruptibles, & non subiects à appel ou reuision: elle ne fait iamais rien par surprise, ou par erreur de faict ou de droict.

Or est il que l'Heresie du Roy de Nauarre, & de tous les Caluinistes a esté

reiettee

reiettee & condamnee par le Concile de Trente, concile legitime, receu, & appreuué, pour la doctrine & articles de la foy: si legitime qu'aux Estats derniers de Bloys la publication en a esté accordee & requise par les trois ordres. Par ainsi c'est vn abus de parler d'vn Concile. Que si le iugement de son heresie estoit à faire, ne pensez pas que par vn Concile general le Roy de Nauarre & ses adherants fussent meilleurs: Car Arrius apres sa condemnation faicte au Concile de Nicee ne laissa pas de pis faire. La resolution du Concile de Constantinople contre les Macedoniens, n'estaignit pas leur erreur. Nestor Euesque de Constantinople ne fit aucun compte du seuere iugement donné contre luy au Concile d'Ephese. Les Manichees apres le Concile de Chalcedoine continuerent leurs impures & sacrileges opinions. Comme seroit il possible de les vaincre & faire taire par conciles, veu que l'Escripture Saincte, la pure parolle de Dieu, & la doctrine des Saincts Peres, sur quoy la resolution des Conciles doibt estre prise, ne leur sert que de scandale, les rend ob-

ſtinez & augmente leur impudence. C'eſt pourquoy l'eſperance eſt perdue de les auoir par vn Concile general. Quant au national il ne ſe fait que pour les meurs & non pour les profonds myſteres de la Religion.

Tellement qu'il eſt bien facile à veoir que les pretextes du Roy de Nauarre, ne ſont que pieges pour attraper les ignorants & deceuoir les ſimples. Il fait mines de preſenter le pain d'vne main, & il a la pierre en l'autre pour nous frapper durement. Sachez que la plus fine eſmorce de l'Heretique c'eſt de beaucoup promettre & contenter tout le monde de belles parolles: mais ſon naturel eſt de ne rien tenir, & quād il eſt le maiſtre ſe rire & moquer de ceux qui l'ont creu. Contentez vous d'en eſtre aduertis; & gardez vous de l'experimenter. Ie ne parle point d'vn autre pretexte pris ſur la vengeance de la mort du Roy. Il eſt trop groſſier, eſloigné de raiſon, & cōtraire au Chriſtianiſme. C'eſt folie de s'armer contre le Ciel, ſe bander contre Dieu, & par forces humaines combattre ſes diuins iugements.

Parainſi, Meſſieurs, reprenez vos meilleurs eſprits, ſoyez ſages de bonne heu-

re,

re, fuyez la domination de l'Heretique, & croyez que c'eſt vne impieté de communiquer auec ceux qui eſleuent vn autel prophane, & plantent vne chaire adultere, pour faire teſte auec leurs ſacrifices nouueaux au Preſtre eſleu en l'Egliſe du iugement de Dieu.

C'eſt l'aduis de S. Cyprian: c'eſt le cõſeil de l'Egliſe vniuerſelle, c'eſt la leçon des anciẽs Docteurs, & la reſolution des ſaincts Peres. Le zele de voſtre Religion vous oblige à les croire, vos conſciences vous le commandent, noſtre commune alliance au bapteſme vous y ſemond, la France voſtre mere crie apres vous de ne la point laiſſer au beſoing, & vous coniure pour vn dernier coup de luy eſtre fidelles, legitimes, & obeiſſants enfans.

Si vous le faictes, la Religion ſera exaltee, la paix vous ſera donnee, la iuſtice reprẽdra ſon authorité, le commerce ſera remis en ſon train, la terre rendra ſon fruict, vous aurez abondance de tous biens & viurez en proſperité.

Sinon, où vous ferez le contraire, où vous ſuyurez le party du Roy de Nauarre, & de ſes adherants, vos guerres continueront: la peſte, famine, & diſette vous
deſtrui

deſtruiront : vous planterez la vigne, & la cultiuerez, & n'en boirez point: toutes afflictions vous ſaiſiront: toutes maledictions, playes & maladies eſcrites au liure de la loy vous ſuyuront: & de ſubiects que vous eſtes d'vn grãd, libre, treſchreſtien, & fleuriſſant Royaume, vous ſerez eſclaues de l'Hereſie, proye à l'eſtranger, & viurez reduicts ſous le ioug d'vne ſeruitude inſupportable aux François.

De Djion, ce premier de Septembre, 1589.

AVX BOVRGVIGNONS,
HVICTAIN.

Bourguignons deſſalez par l'eau de l'Hereſie,
A qui l'ambition, & l'Huguenot ſerment,
Sous vn maſque vengeur charment l'entendement,
Gouſtez vn tant ſoit peu de ce ſel ie vous prie:
Reſallez vos eſprits, & ſages gardez bien
Que par faute de ſel l'Heretique gangrene
Ne ſe gliſſe en vos cœurs: ains touſiours vous ſouuiẽne
Que le fade Chreſtien ne valut iamais rien.

I. B. D.



